

Le vingt-six février deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEPETIT, Maire

Présents : 27 Votants : 27 En exercice : 27

PRESENTS : MM. LEPETIT Jacques - VILTARD Bruno - DUBUISSON Véronique - PEYRONNEL André - BROUZENG-LACOUSTILLE Chantal - LABBÉ Christophe - DELALEX Charlène - PONCET Denis - DELSERIES Martine - DENIAU Catherine - BARREAU Nathalie - MOREL Stéphane - MACREZ Stéphane - BOSVY Stéphane - MABIRE Louis - DETREY Sonia - SIMON Aurélie - VARIN Sandrine - MAYEUR Jean-François - PAPIN Michel - LESEIGNEUR Jacques - BOUDAUD Elisabeth - LECARPENTIER Régine - LECOFFRE Dominique - JOUETTE Isabelle - BRIAND Yann - ISKENDERIAN Christophe

Mme DELALEX Charlène, désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est faite du procès-verbal du 04 février 2015.

Monsieur le Maire informe Régine LECARPENTIER qu'après vérification, selon sa requête en séance du 04 février, les chiffres inscrits dans la délibération 2015-01-002 sont exacts.

Débat d'orientation budgétaire

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que dans les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus. L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce débat s'organise dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif
- d'être informée et s'exprimer sur l'évolution financière de la Collectivité.

Le budget Primitif 2015 de la commune s'inspirera des orientations mentionnées ci-après et du débat de l'assemblée.

Le présent rapport s'organise comme suit :

- les nouvelles dispositions instaurées par la loi de finances 2015
- un point sur la situation financière de la ville des Pieux
- la prévision de compte administratif de la commune
- une proposition d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

LA LOI DE FINANCES 2015

Les principales dispositions de la loi de finances 2015 concernant notre collectivité :

Le projet de loi de finances pour 2015 retient un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec une prévision de croissance en volume de 1% du produit intérieur brut (PIB) en 2015.

Dans le contexte de participation des collectivités territoriales à l'effort de rétablissement des comptes publics, la loi de finances 2015 baisse les dotations aux collectivités d'un montant inédit de 3,67 milliards d'euros (contre 1,5 milliards en 2014) qui imposeront aux collectivités territoriales des baisses des dépenses, en premier lieu d'investissement, et des économies de fonctionnement.

Pour atténuer les risques de chute de l'investissement local, le fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) va connaître en 2015 une augmentation de son taux de 15,482% à 15,761%.

On retiendra que les actuels chefs-lieux de canton continueront à recevoir la part bourg-centre de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élèvera comme prévu à 780 millions d'euros soit 210 millions de plus qu'en 2014. Ce dispositif de péréquation permet de soutenir les collectivités les plus fragiles.

La revalorisation de 0,9% des valeurs locatives foncières servant de base aux impôts locaux apportera des marges de manœuvre à notre collectivité.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DES PIEUX

1. Rétrospective de la section de fonctionnement 2012-2014

1.1 Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement connaît une augmentation de 1,46% sur la période 2012-2014.

On constate une baisse constante des charges à caractère générale de presque 7% permise par des recherches d'économie sur ce poste.

Les charges de personnel, même si elles connaissent une légère augmentation due à l'évolution inévitable des carrières des agents, sont maîtrisées sur la période. Le transfert du personnel de la petite enfance à la Communauté de Communes en avril 2012 avait permis une baisse en 2012 ainsi qu'en 2013, compte tenu de l'année pleine du transfert.

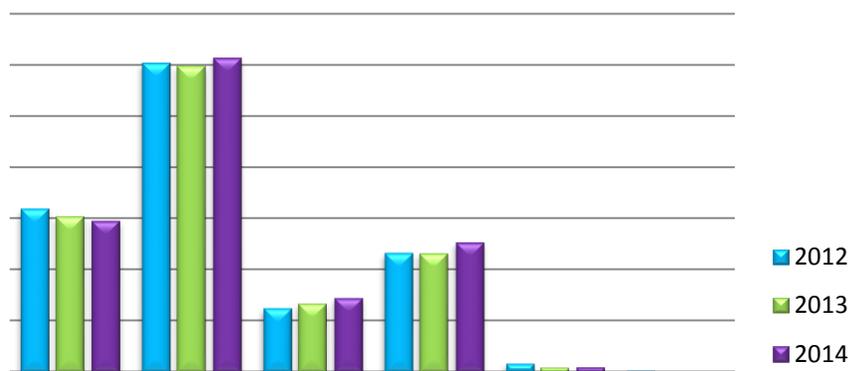
Le chapitre atténuations de produits connaît à contrario une forte augmentation de 16,06% due à l'augmentation substantielle de la contribution obligatoire au FPIC (14 523 € en 2012, 34 306 € en 2013, 55 660 € en 2014).

Les charges de gestion courante sont principalement impactées par les subventions aux associations.

Enfin, les charges financières sont en baisse grâce à des taux d'intérêts favorables.

CHAPITRE	DEPENSES	2012	% 2012-13	2013	% 2013-14	2014	EVOLUTION 2012-14
011	Charges à caractère général	639 139,63 €	-4,30%	611 685,98 €	-2,77%	594 770,23 €	-6,94%
012	Charges de personnel	1 207 817,67 €	-0,88%	1 197 157,48 €	2,61%	1 228 457,74 €	1,71%
014	Atténuations de produits	252 424,00 €	7,55%	271 488,00 €	7,91%	292 958,00 €	16,06%
65	Autres charges de gestion courante	467 488,20 €	-0,05%	467 231,28 €	9,07%	509 625,01 €	9,01%
66	Charges financières	35 188,75 €	-40,68%	20 872,92 €	5,71%	22 064,25 €	-37,30%
67	Charges exceptionnelles	7 615,82 €	-98,45%	117,89 €	-100,00%	- €	-100,00%
	Total	2 609 674,07 €	-1,58%	2 568 553,55 €	3,09%	2 647 875,23 €	1,46%

Evolution des principales dépenses de fonctionnement



1.2 Les recettes de fonctionnement

Globalement sur la période, les recettes de fonctionnement baissent d'environ 8%.

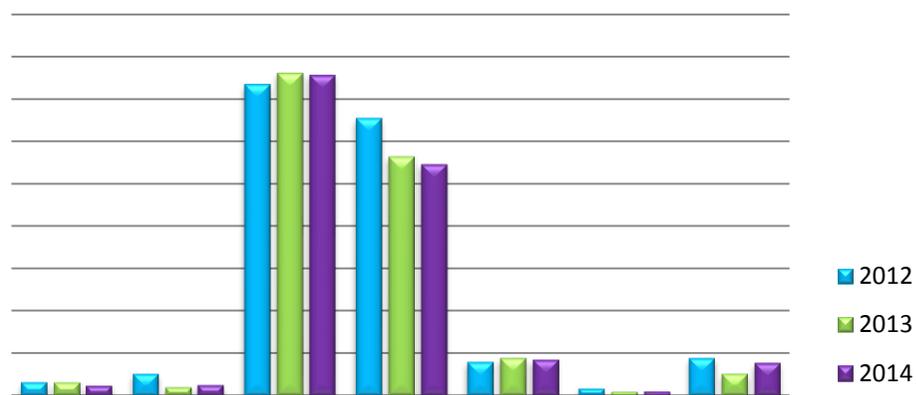
La ligne « atténuations de charges » est en baisse constante, due à des remboursements de l'assurance prévoyance moins importants entraînés par des arrêts maladie moins longs.

Si le poste « impôts et taxes » représente environ 50% du montant total, on constate qu'il diminue entre 2013 et 2014, même s'il conserve une évolution positive sur l'ensemble de la période.

Concernant les dotations et subventions de l'Etat, on enregistre une baisse de plus de 16% qui reflète la politique de l'Etat de diminuer sa participation aux recettes des collectivités locales.

CHAPITRE	RECETTES	2012	% 2012-13	2013	% 2013-14	2014	EVOLUTION 2012-14
013	Atténuations de charges	65 486,97 €	-1,09%	64 769,96 €	-22,88%	49 953,77 €	-23,72%
70	Produits des services	104 914,76 €	-60,07%	41 890,19 €	23,03%	51 536,81 €	-50,88%
73	Impôts et taxes	1 471 334,45 €	3,64%	1 524 898,36 €	-0,59%	1 515 868,67 €	3,03%
74	Dotations, subventions	1 311 752,48 €	-13,80%	1 130 696,59 €	-3,21%	1 094 449,27 €	-16,57%
75	Revenus des immeubles	161 396,44 €	11,60%	180 113,27 €	-4,03%	172 862,48 €	7,10%
76	Produits financiers	35 198,09 €	-40,68%	20 880,08 €	5,70%	22 070,54 €	-37,30%
77	Produits exceptionnels	179 327,39 €	-41,43%	105 023,49 €	49,05%	156 539,20 €	-12,71%
	Total	3 329 410,58 €	-7,84%	3 068 271,94 €	-0,16%	3 063 280,74 €	-7,99%

Evolution des principales recettes de fonctionnement



Jacques LESEIGNEUR demande la confirmation du montant total des dépenses de fonctionnement 2014. Monsieur le Maire confirme ce chiffre.

Michel PAPIN signale que les taux du FCTVA annoncés sont faux. Selon lui, les chiffres à prendre en compte ne sont pas ceux-là, et dit que le taux du FCTVA passerait de 15,761 % à 16,404 % en 2015 pour les actions éligibles sur les investissements 2015 et renvoi à l'article L1615-6 du CGCT modifié par la loi 2014-1654 et son article 24 du 29 décembre 2014. Monsieur le Maire dit que ces taux seront vérifiés.

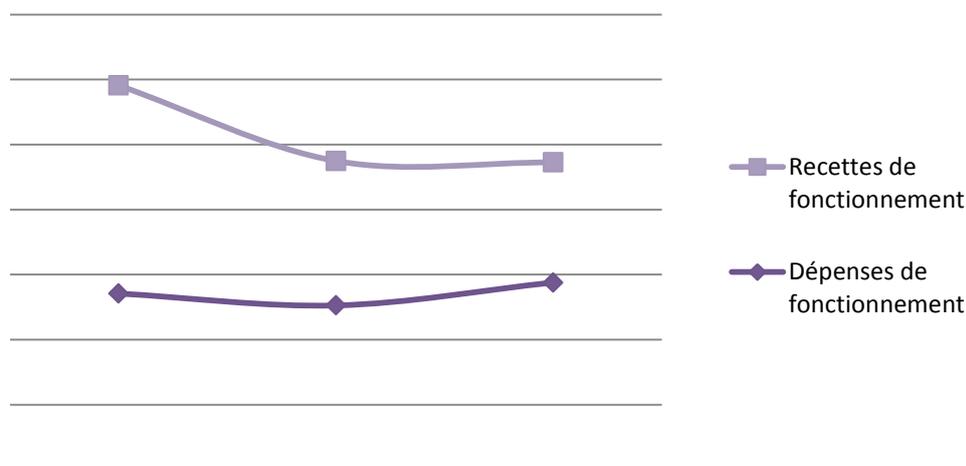
Michel PAPIN ajoute qu'il regrette que le DOB n'ait pas été préalablement examiné en commissions. Monsieur le Maire répond que le DOB est de sa responsabilité et qu'ainsi c'est sa responsabilité qui est engagée.

1.3 Synthèse des 3 derniers exercices

Si les résultats de fonctionnement des 3 exercices restent satisfaisants, il faut cependant rester extrêmement vigilant, les dépenses progressent tandis que les recettes sont en constante diminution. Les efforts amorcés doivent perdurer afin d'affronter les baisses annoncées des dotations de l'Etat dans un contexte de crise toujours existante.

	2012	2013	2014
Dépenses de fonctionnement	2 609 674,07 €	2 568 553,55 €	2 647 875,23 €
Recettes de fonctionnement	3 329 410,58 €	3 068 271,94 €	3 063 280,74 €
Résultat	719 736,51 €	499 718,39 €	415 405,51 €

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



2. La section d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 3 584 140,95 € et les recettes à 4 122 419,71 €, soit un excédent de 538 278,76 €. Le programme d'investissement 2014 n'a pas été réalisé dans son intégralité. Aussi, il est nécessaire de reporter 2 893 877,86 € en dépenses et 2 849 948,50 € en recettes. De ce fait, en déduisant le déficit 2013 reporté de 44 321,53 €, la section d'investissement présente un résultat 2014 excédentaire de 450 027,87 €.

Les restes à réaliser :

Les principales dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2015 sont :

- Véhicule : 35 675,77 € (Camion service technique)
- Matériel service technique : 10 526,80 € (Signalisation et matériels)
- Terrains: 18 708 € (Leveziel)
- Pôle Enfance : 87 506,14 €
- Emprunts de l'espace culturel et logement rue des écoles : 2 611 100 €
- Aménagement foncier : 69 924,86 € (remembrement : provisions et garanties)
- PLU : 55 000 €
- Etude mise en accessibilité PMR médiathèque : 5 436,29 €

Les recettes d'investissement à reporter dans le budget 2015 sont :

- Emprunts de l'espace culturel et logement rue des écoles : 2 611 100 €
- DETR : 50 000 € - Pôle Enfance
- FNDS : 17 000 € (attente subvention fin de travaux pour le CAVV)
- Département : 106 664 € (100 000 € pour le Pôle Enfance et 6 664 € pour l'espace culturel)
- Aménagement foncier : 65 184,50 €

3 La dette

Deux emprunts sont en cours dans le cadre des projets « grand chantier » : l'un de 143 264,72 €, l'autre de 2 467 749,69 €. Pour chacun d'eux, une participation d'EDF intervient, elle règle les intérêts et une partie est affectée au remboursement du capital.

En 2015, toujours dans le cadre des projets « grand chantier », un emprunt de 1 200 000 € est à prévoir pour la construction de la partie ALSH du Pôle Enfance.

4 Proposition d'orientation budgétaire pour 2015

4.1 La section de fonctionnement

4.1.1 les dépenses

011 Charges à caractère général

Un effort substantiel sera mené sur ce chapitre, avec pour objectif une baisse globale de 5% par rapport à l'année dernière. Une attention particulière sera portée sur les charges d'énergie, en progression constante ces dernières années.

Parallèlement à l'adoption d'un schéma de mutualisation par la CCP d'ici fin 2015, une réflexion sur la mutualisation des équipements.

Une optimisation des travaux exécutés en régie par les services municipaux sera également recherchée : baisse des charges d'externalisation, notamment les travaux d'entretien des bâtiments.

012 Frais de personnel

Une hausse inévitable est liée à :

- l'évolution de carrière des agents suivant les grilles indiciaires
- l'augmentation des charges patronales aux caisses de retraite
- la revalorisation indiciaire de la catégorie C au 1er janvier 2015

- la possibilité qu'un agent soit mis en congé longue durée entraînant le paiement d'un plein traitement jusqu'en 2016

L'objectif est de contenir cette augmentation à 3%, ainsi aucun remplacement systématique ne sera mis en place cette année. Chaque possibilité d'embauche sera étudiée au cas par cas.

014 Atténuation de produits

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), augmentera de 37% cette année, conformément à la loi de finances 2015. La Communauté de communes des Pieux fixe chaque année la répartition du FPIC, ainsi le montant n'est pas encore arrêté. Cependant, si les clefs de répartition restent inchangées, on peut évaluer le montant du FPIC à 76 000 € (+ 20 000 € par rapport à 2014).

65 Autres charges de gestion courante

Les subventions aux associations constituent des charges importantes pour la commune (rappel BP 2014 : 372 000 €). Une baisse de 5% de cette ligne est souhaitée en 2015, avec une volonté de ne mettre en péril le tissu associatif local, ni déstabiliser les associations.

66 Charges financières :

Ce poste augmentera avec le nouvel emprunt pour le Pôle Enfance (1 200 000 €).

4.1.2 les recettes

013 Atténuation de charges

Ce chapitre correspond aux recettes de l'assurance Gras Savoye et aux remboursements perçus pour les activités syndicales des agents.

Ce chapitre budgétaire devrait diminuer, un agent étant placé en retraite pour invalidité depuis janvier 2015. (Rappel BP 2014 : 24 000 €)

70 Produits des services (régies, occupation du domaine public)

Nous souhaitons optimiser la location des salles et des logements. La mise en place des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public devrait également permettre une hausse de 10% de la ligne. (Rappel BP 2014 : 44 200 €).

73 Impôts et taxes

Ces ressources constituent 50% des recettes de fonctionnement de la commune (Rappel BP 2014 : 1 510 000 €). Notre volonté est de ne pas faire évoluer les trois taux d'imposition cette année (taxe d'habitation et les deux taxes foncières). La progression des valeurs locatives foncières de 0,9% prévue par la Loi de Finances 2015 permettront tout de même une augmentation de ces recettes (environ 3%).

74 Dotation et subvention de l'Etat

L'Etat confirme la baisse de ses dotations de 11% pour 2015, le montant de cette baisse est estimé à 50 000 €.

4.2 la section d'investissement

Dépenses :

- Le programme d'investissement pour 2015 : Sobriété dans les investissements et favoriser le mieux vivre ensemble.

- Pôle Enfance
- Sécuriser et aménager la liaison Roche à coucou - Sciottot
- Services techniques : achats nouveaux matériels

- Travaux église : porte
- Aménagement du terrain mitoyen au stade municipal : parking
- Réfection logement Rue Victor Hugo (24 000€)
- Travaux stade municipal
- Mobilier urbain Place du petit bourg
- Aménagement terre-plein Sciotos

Recettes :

- FCTVA en nette diminution en 2015 due à des faibles dépenses d'investissement 2014
- Emprunt du Pôle Enfance

Michel PAPIN demande ce qu'il en est des contrats à venir qui arrivent à terme. Monsieur le Maire dit que ces situations seront examinées au cas par cas. Michel PAPIN ajoute que le fait qu'un agent des services techniques soit détaché à la surveillance de la voie publique, depuis la mise en place de la zone bleue, va diminuer le temps de travail des agents dans certains services. Monsieur le Maire indique que le service travaille à effectif constant pour le moment et qu'une réorganisation des missions de certains agents est en cours de manière à aller à l'essentiel. Certaines missions pourraient être abandonnées ou faites différemment. Michel PAPIN pense qu'il est difficile de confier plus de travaux en régie avec une diminution des effectifs. Monsieur le Maire ajoute que, depuis son arrivée, il a constaté certaines pratiques et leur coût, et qu'à son sens, celles-ci peuvent être optimisées.

Michel PAPIN signale que le chapitre 065 est dénommé « Autres charges de gestion courante » et non « Subventions de fonctionnement aux associations », aussi une baisse de 5% sur les autres lignes pourrait également être envisagée au même titre que les subventions. Monsieur le Maire répond que ce chapitre concerne majoritairement les subventions. Christophe LABBÉ précise que 80 % de ce chapitre concerne, en effet, les subventions et c'est sur cette ligne qu'une baisse sera opérée.

Michel PAPIN souhaite connaître la vision des élus avec une baisse du fonctionnement des associations en sachant qu'il y a une partie importante de ces subventions, versées à l'OSLC et l'AAGIR, pour l'organisation des temps d'activités périscolaires. Monsieur le Maire répond que ce point sera examiné lors de la prochaine réunion des commissions consacrée aux subventions.

Christophe ISKENDERIAN demande le nombre de départ (retraite, fin de contrat...) prévu cette année. Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de départ en retraite prévu cette année. Il y a une incertitude quant à la position d'agents en arrêt maladie. Un agent est parti en retraite dernièrement suite à une période de longue maladie. Il y a 3 contrats aidés au sein de la commune. Christophe ISKENDERIAN ajoute qu'il aurait également apprécié que le DOB soit travaillé en commissions.

Le conseil municipal acte ces orientations.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de répondre à la demande d'avance sur subvention de La Note Bleue, reçue le 16 février, dans le cadre du Salon du livre. Le conseil municipal décide de délibérer.

2015-02-007

OBJET : CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - ARTICLE L 2122-22 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE - COMPTE RENDU

ÉLU RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSÉ :

Aux termes de l'article L 2122-22 inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire une partie de ses attributions.

En séance du 17 avril 2014, l'assemblée délibérante m'a habilité à traiter diverses affaires dans le cadre de cette procédure.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous rendre compte succinctement des décisions prises depuis la séance du 4 février 2015 :

Décision 2015-SC-001 : Levé topographique et bornage - Parcelle cadastrée AW 04 - Attribution

2015-02-008

OBJET : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

ÉLU RAPPORTEUR :

EXPOSÉ :

L'article 133 du Code des Marchés Publics indique que le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

L'arrêté du 26 décembre 2007 abrogé par l'arrêté du 21 juillet 2011, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, prévoit que la liste des marchés conclus l'année précédente est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés doivent être regroupés en différentes tranches, en fonction de leur montant. Les acheteurs publics doivent également indiquer l'objet et la date du marché, ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France.

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 € HT
NEANT

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 € HT
NEANT

MARCHES DE PLUS DE 5 186 000 € HT
NEANT

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 € HT
NEANT

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 € HT
NEANT

MARCHES DE PLUS DE 207 000 € HT
NEANT

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 € HT

N° du marché	Objet	Date de signature	Titulaire	Code Postal
201401	Signalisation horizontale	04/07/2014	SA AXIMUM	49800 TRELAZE
201402	Illuminations de Noël	17/11/2014	SNC INEO RNO	76306 SOTTEVILLE les ROUEN

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 € HT
NEANT

MARCHES DE PLUS DE 207 000 € HT
NEANT

DÉLIBÉRATION :

Vu les articles 26 et 133 du Code des Marchés Publics,
Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 abrogé par l'arrêté du 21 juillet 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'arrêter la liste des marchés passés au titre de l'année 2014, comme présenté ;
- D'autoriser le Maire à procéder à la publication de la présente délibération sur le site Internet de la commune.

2015-02-009

OBJET : COMPENSATION FINANCIERE POUR LES CONGES ANNUELS NON PRIS

ELU RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

EXPOSÉ :

Aucune disposition législative ne prévoit le versement d'une indemnité compensatrice lorsque le fonctionnaire n'a pas pris ses congés annuels. Cependant, le juge européen considère qu'un fonctionnaire qui part à la retraite sans avoir pu bénéficier de ses droits à congés du fait de la maladie, a droit à une indemnité financière compensatrice.

Régine LECARPENTIER souhaite connaître la période de référence. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un reliquat de congés non pris en raison d'un arrêt maladie, en l'occurrence, il s'agit d'un reliquat sur les 15 derniers mois à compter de la date de la retraite.

DÉLIBÉRATION :

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 ;
Vu l'arrêt n° C-337/10 du 3 mai 2012 de la Cour de Justice de la Communauté Européenne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accorder le versement d'une indemnité compensatrice pour un fonctionnaire partant à la retraite et n'ayant pu bénéficier de ses droits à congés du fait de la maladie ;
- D'autoriser le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les documents relatifs à ce dossier

2015-02-010

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU LOGEMENT DE FONCTION DE LA TRESORERIE

ÉLU RAPPORTEUR : C. LABBÉ, MAIRE ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES

EXPOSÉ :

Le logement de fonction de la Trésorerie des Pieux, sis 1 route de la Forgette 50340 LES PIEUX, n'est plus occupé depuis le 11 novembre 2014.
Ainsi, il peut être considéré comme désaffecté à un service public et le Conseil municipal peut donc engager la procédure de déclassement afin de le transférer au domaine privé de la commune.

La commune pourra ainsi disposer librement du logement.

Jacques LESEIGNEUR demande s'il y a un impact sur l'indemnité versée par la direction des finances. Christophe LABBÉ répond qu'il sera connu après cette démarche.
Michel PAPIN demande si la commune aura la possibilité, dans le cas où il y aurait un changement de trésorier par exemple, de repasser le logement dans le domaine public de la commune. Monsieur le Maire indique que ce point sera à vérifier.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de procéder à la désaffectation du logement sis 1 route de la Forgette 50340 LES PIEUX
- de procéder à son déclassement du domaine public et de le transférer au domaine privé de la commune
- d'autoriser le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

2015-02-011

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT ANTICIPE

ÉLU RAPPORTEUR : C. BROUZENG-LACOUSTILLE, MAIRE ADJOINTE A LA CULTURE

EXPOSÉ :

Dans le cadre de sa 14^{ème} édition, le salon du livre des Pieux accueillera les 7 et 8 mars prochains plus de 55 auteurs locaux et nationaux. Pour son organisation, l'association la Note Bleue doit réserver dès maintenant le transport, l'hébergement et la restauration des participants. Certains de ces établissements demandent le versement d'arrhes. Cependant l'association ne dispose plus de trésorerie suffisante.

Afin de pouvoir régler ses factures, l'association demande une avance sur sa subvention 2015 d'un montant de 3 000 €.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

DÉLIBÉRATION :

Considérant que le BP 2015 sera voté en avril 2015 et, considérant qu'il est nécessaire de faciliter la gestion des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants.

QUESTIONS ORALES

Questions de la liste Les Pieux demain !

- Combien de nouveaux logements sont prévus sur la zone d'aménagement couverte par la SHEMA ?

Aujourd'hui, la tranche 1 est commercialisée à 92 %. Il reste 3 lots vacants sur les 22 parcelles, dont 1 est destiné à des logements intermédiaires. 10 logements sont en cours de construction par la SA HLM.

La tranche 3 compte 25 parcelles dont 19 lots individuels. 12 permis de construire ont été déposés. Il reste 7 lots individuels en vente. La SA HLM y construit également 10 logements HLM dont 6 seront en accession à la propriété. 1 lot de maisons groupées et 2 lots destinés à l'habitat collectif sont disponibles.

Au vu de ces chiffres, Jacques LESEIGNEUR dit qu'il serait nécessaire d'entamer la viabilisation de la tranche 4. Monsieur le Maire indique que ce point sera abordé dans les jours qui suivent à l'occasion du comité de suivi de la ZAC.

- Le loyer de l'appartement de Mme Lièvre, habitant aux Viviers et devant quitter son logement lors des grandes marées, n'est pas pris en charge par la collectivité. Est-il prévu de remédier à cette situation ?

Dans la situation actuelle, il n'est pas concevable de prendre en charge le loyer de madame Lièvre qui a un bail avec la commune. Monsieur le Maire indique que ce dossier est connu et suivi depuis son élection, il a assuré la continuité du mandat précédent quant à la sécurité et la sauvegarde de la personne qui était la préoccupation de tous. Des solutions lui ont été proposées, en adéquation avec ses moyens financiers, mais elle les a refusées. Monsieur le Maire rappelle que la sauvegarde de cette personne est de sa responsabilité.

Jacques LESEIGNEUR rappelle également que la décision prise par l'ancienne mandature, qui était de louer à Madame Lièvre un logement des sauveteurs, était la seule pouvant répondre au mieux à son attente, à savoir rester sur Scioto.

- Comment avance le PSLA ?

L'ouverture des plis a eu lieu le 20 janvier. L'architecte les a examinés et a rendu ses résultats le 20 février. Les services communautaires contrôlent actuellement leur conformité. Les marchés devraient être attribués courant mars pour un début des travaux en mai.

- Un audit financier a été réalisé par KPMG. Il a été présenté aux élus municipaux. Ce document est-il consultable par la population ?

Considérant la masse de données, une synthèse sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Questions de la liste Agissons et continuons ensemble

- Vous nous aviez promis de rendre l'audit financier lors du DOB. Pourquoi n'est-il pas à l'ordre du jour ?

La présentation de l'audit n'a pu avoir lieu aujourd'hui en raison de l'indisponibilité du cabinet. Celle-ci se déroulera lors d'une prochaine séance.

- Le dossier de demande de participation aux VRD pour les logements sociaux a-t'il été fait auprès de la CCP?

Le dossier a été transmis le 25 novembre à la communauté de communes. Jacques LESEIGNEUR s'étonne que les recettes ne soient pas inscrites aujourd'hui. Monsieur le maire indique qu'il faut attendre le démarrage de l'EPR. Jacques LESEIGNEUR rappelle la délibération communautaire 2009-088 relative à la participation communautaire aux projets communaux. Michel PAPIN dit alors

qu'il y a d'une part la participation pour les investissements relatifs aux logements sociaux, et d'autre part, la participation pour les investissements labellisés Grand chantier et pour lesquelles le fonds de concours communautaire est versé à l'échéance de la période d'anticipation des emprunts Grand chantier. Jacques LESEIGNEUR dit que cette décision avait été prise afin de soutenir les communes dans le cadre des projets de logements sociaux, les projets labellisés Grand chantier bénéficiant eux des intérêts compensatoires versés par EDF avant le démarrage de l'EPR. Monsieur le Maire dit que la lecture communautaire de cette délibération était différente, il vérifiera.

- La CCP a pris une délibération pour participer financièrement aux projets labellisés Grand Chantier, le dossier pour l'espace culturel a-t'il été transmis ?

La perception de subventions pour l'Espace culturel est en attente actuellement, ce qui ne permet donc pas de clôturer le dossier et de le transmettre à la communauté de communes.

- Concernant l'ouverture de la mairie le samedi matin, quel est le nombre de visiteurs et qu'en est-il de la participation des adjoints?

Monsieur le Maire invite Jacques LESEIGNEUR à se rapprocher des agents de l'accueil qui lui communiqueront le tableau de suivi. Samedi dernier, 11 personnes sont passées pour essentiellement des disques de stationnement. André PEYRONNEL souligne la bonne fréquentation de ce service, notamment entre 11h00 et 12h00. Quant à la participation des élus, un adjoint est toujours présent. Deux permanences se sont déroulées sans élu en janvier en raison de réunions communautaires le samedi matin.

- Quel est le nombre de permis de construire et déclarations de travaux en 2014 ?

25 permis de construire ont été délivrés en 2014 et 47 déclarations de travaux.

- Quel est le nombre de logements HLM attribués en 2014 et combien y a-t'il de nouveaux occupants ?

Charlène DELALEX répond que les mouvements ont été faibles en 2014, 13 logements ont été attribués, soit 48 nouveaux arrivants (20 adultes et 28 enfants). 2015 s'annonce différemment puisque un logement a déjà été attribué et 3 sont en cours d'attribution.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur les travaux de mise sous-pli, dans le cadre des élections départementales, dont les premiers ont débutés cette semaine. Ces travaux, confiés à l'association Astre, seront co-financés avec Barneville-Carteret, l'Etat intervient également financièrement, le reste à charge pour la commune devrait s'élever à environ 1 000 €.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur implication dans la composition des bureaux de votes et en appel à la responsabilité de chacun quant à cette mission, et demande également l'engagement des conseillers pour les opérations de dépouillement.

Jean-François MAYEUR a constaté que le garde-champêtre sensibilise les automobilistes stationnés en zone bleue, et demande si le passage à la verbalisation est envisagé ?

Bruno VILTARD répond que nous sommes actuellement en phase de sensibilisation, liée au lancement de la nouvelle réglementation du stationnement. Une phase répressive interviendra dans un second temps.

Denis PONCET signale le problème du stationnement en double file et Elisabeth BOUDAUD celui sur les trottoirs. Aussi, Bruno VILTARD indique que l'Agent de Surveillance de la Voirie Publique (A.S.V.P.) pourra également intervenir dans ces situations.

Elisabeth BOUDAUD regrette l'absence de publication des comptes-rendus de séance dans les journaux. Monsieur le Maire rappelle que les correspondants sont conviés aux réunions du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle la rencontre avec les nouveaux arrivants prévues ce vendredi 27 février, à 18h00, à la salle d'activités.

Bruno VILTARD informe le conseil municipal qu'un nettoyage de la plage aura lieu fin mars. il invite les conseillers municipaux à participer à cette action.

Christophe ISKENDERIAN revient sur la Conférence de l'Entente des Musiques Actuelles (Le Circuit) et annonce un prochain changement du statut juridique au niveau de la Mairie de Tourlaville (Le Circuit étant géré par l'Espace Buisson de Tourlaville). Christophe ISKENDERIAN salue le travail de la ville de Tourlaville.

Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE précise alors qu'un groupe de travail a été constitué pour analyser la possibilité de changer de statut, et Monsieur le Maire ajoute que les financements des parties prenantes n'est pas encore assuré. Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE rappelle que la volonté des élus autour de la table aujourd'hui est de faire perdurer Le Circuit, mais pas dans les conditions actuelles d'organisation et de portage. Aussi, à l'initiative du maire de Tourlaville, Gilbert LEPOITTEVIN, les élus membres de l'Entente réfléchissent à une organisation différente du Circuit, dans le cadre du groupe de travail. Le comité technique, composé d'agents des collectivités, mènera également une réflexion sur ce sujet.

Par ailleurs, Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE revient sur le déficit de 12 000 € annoncé à la suite de la Conférence d'octobre dernier et précise qu'aujourd'hui, le budget du Circuit connaît un excédent de 28 000 €.

Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE informe le conseil municipal que la municipalité a retenu une offre de prises de vues aériennes de la commune. Elle communiquera aux élus la date d'intervention du pilote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Procès-verbal de la séance du Jeudi 26 février 2015

NOM	PRENOM	Signature
LEPETIT	Jacques	
VILTARD	Bruno	
DUBUISSON	Véronique	
PEYRONNEL	André	
BROUZENG-LACOUSTILLE	Chantal	
LABBE	Christophe	
DELALEX	Charlène	
PONCET	Denis	
DELSERIES	Martine	
DENIAU	Catherine	
BARREAU	Nathalie	
MOREL	Stéphane	
MACREZ	Stéphane	
BOSVY	Stéphane	
MABIRE	Louis	
DETREY	Sonia	
SIMON	Aurélie	
VARIN	Sandrine	
MAYEUR	Jean-François	
PAPIN	Michel	
LESEIGNEUR	Jacques	
BOUDAUD	Elisabeth	
LECARPENTIER	Régine	
LECOFFRE	Dominique	
JOUETTE	Isabelle	
BRIAND	Yann	
ISKENDERIAN	Christophe	